

Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Commune de Villeneuve Loubet
Place de la République / 06270 Villeneuve Loubet
Code NUTS : FRL03
Point(s) de contact : Service de la Commande Publique
Téléphone : (+33) 04.92.02.60.31.
Courriel : commande-publique@villeneuveloubet.fr
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <https://www.villeneuveloubet.fr>
Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.3) Communication

L'accès aux documents du marché sont disponibles en accès direct et non restreint à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé :

Convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants

II.1.2) Code CPV principal : 85312110-3 (services de crèches)

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Le contrat de concession est une convention de délégation de service public (DSP) comprenant le financement, la conception, la construction du bâtiment, l'entretien, la maintenance de l'ouvrage, de ses équipements et du matériel et l'exploitation du service public d'accueil de la petite enfance.

II.1.5) Valeur totale estimée : 31 476 000 € HT

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Néant

II.2.2) Code(s) CPV additionnel

II.2.3) Lieu d'exécution : Ville de Villeneuve-Loubet - 192 avenue Max Chamindas
Code NUTS : FRL03

II.2.4) Description des prestations :

Le contrat de DSP confié, à titre exclusif, au délégataire, à ses risques et périls :

- Le financement, la conception et la construction du bâtiment d'une capacité de 60 places sur un terrain, propriété de la Ville, d'une surface d'environ 1.530 m² ;
- La fourniture et l'installation des équipements et des matériels nécessaires à l'exploitation du service ;
- L'entretien, la maintenance et le renouvellement de l'ouvrage, des équipements et du matériel ;
- L'exploitation de toutes les ressources pédagogiques et ludiques de l'établissement ;
- L'accueil de façon régulière et/ou occasionnelle des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans ;
- L'ouverture de la structure d'accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 ;
- Le recrutement et la gestion du personnel ;
- L'accueil des familles (informations sur la crèche, orientation) ;
- Le conventionnement avec les prestataires de prestations familiales (CAF, autres) ;
- L'élaboration et le suivi du projet d'établissement dans lequel doit figurer le projet social et éducatif ;
- L'élaboration et l'application du règlement de fonctionnement de la crèche ;
- La mise en place d'outils de communication ;
- La facturation et l'encaissement des participations familiales ;
- La fourniture de repas adaptés ;
- Le contrôle diététique des repas et la réalisation à ses frais des contrôles microbiologiques prévus par la réglementation ;
- La gestion de la prestation hygiène et blanchisserie ;
- La fourniture des couches ;
- L'entretien des espaces verts et extérieurs.

Le Délégataire est rémunéré par les recettes tirées de l'exploitation du service public dans les conditions prévues par le contrat et par une contribution forfaitaire annuelle versée par l'autorité délégante. Il verse annuellement à la Ville une redevance d'occupation du domaine public.

Le contrat sera conclu pour une durée de 20 ans à compter de son entrée en vigueur.

Conformément à l'article 9.1 du règlement de la consultation, les candidats présenteront en variante obligatoire une offre pour une durée du contrat de 25 ans.

II.2.5) Critères d'attribution :

Le contrat de délégation de service public est attribué sur la base des critères énoncés dans les documents de la consultation.

II.2.6) Valeur estimée : 31 476 000 € HT

II.2.7) Durée de la concession : 300 mois / Début : 2023

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Se référer au règlement de la consultation.

III.1.2) Capacité économique et financière

Se référer au règlement de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Se référer au règlement de la consultation.

III.2) Conditions liées à la concession

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié (MPS) sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :

Le jeudi 09 mars 2023 à 11 heures 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisé(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires

La présente consultation est passée en application des dispositions prévues par les articles L.3121-1 à L.3125-3, R.3121-1 à R.3125-7 du code de la commande publique ainsi que par les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

La procédure est une procédure ouverte.

Les candidats doivent remettre simultanément leur dossier de candidature et d'offre par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la Ville de Villeneuve-Loubet.

Le dossier de consultation est disponible et téléchargeable gratuitement en accès direct, complet et non restreint dès l'envoi à la publication du présent avis via le profil acheteur de la Ville.

Les candidats remettront une offre de base pour une capacité d'accueil de 60 places et une durée du contrat de 20 ans et une offre variante pour une capacité d'accueil de 60 places et une durée de contrat de 25 ans conformément à l'article 9.1 du règlement de la consultation.

Tous les documents fournis par le candidat au cours de la consultation devront être rédigés en langue française et feront le cas échéant l'objet d'une traduction certifiée.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des fleurs, CS 61039,

06050 Nice Cedex 1, France.

Téléphone : (+33) 4 89 97 86 00 / Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel à introduire avant la conclusion du contrat dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA). Référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L. 551-13 et suivants du CJA dans les délais mentionnés à l'article R. 551-7 du CJA. Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (CE 4 avril 2014, dépt Tarn et Garonne, req. 358994).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Greffe du Tribunal Administratif de Nice, 18, avenue des fleurs, CS 61039, 06050 Nice cedex 1, France.

Téléphone : (+33) 4 89 967 86 00 / Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 03/01/2023